

March 12, 2021

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision makers

Re: COVID-19 Update #45

Province Activates Emergency Brake in Public Health Sudbury & Districts

The Ontario Government, on the advice of the Chief Medical Officer of Health, activated the “emergency brake” for Public Health Sudbury & Districts. Our region moved into the Grey-Lockdown zone of the provincial COVID-19 response framework effective Friday, March 12, 2021. Under the Grey-Lockdown level, we are unable to open the Hairdressing Salon on March 15 for full service as previously communicated. We are pleased to let you know that the hairdressers will be able to provide basic service to residents in the Home Areas during this lockdown period. Please contact the hairdresser’s at 705-566-4282 ext. 3207 to book an appointment. In keeping with the Infection Prevention and Control program, we are unable to provide service to any resident who is symptomatic or on droplet isolation.

A reminder that restrictions related to COVID-19 remain in place, including rules for visitor access and testing. Essential caregiver visits continue to be limited to one (1) person per visit. Individuals entering the Home prior to March 15 must show proof of a negative COVID-19 polymerase chain reaction (PCR) test (valid within the previous 7 days) or have documented proof of “day of” rapid antigen test with a negative result. The Ministry will post updates on any changes to the visiting policy at <https://www.ontario.ca/page/covid-19-long-term-care-homes-in-areas-visitor-restrictions>.

Rapid Antigen Testing

Starting Monday, March 15, all individuals entering the Home **must be tested** using the rapid antigen test versus having a PCR test at the Assessment Centre. A member of Pioneer Manor’s Resident Care staff will be performing this mandatory testing on site for all individuals except for persons visiting a very ill or palliative resident and in cases of emergency.

We have received questions relating to this new process, such as what happens in the event an outbreak is declared and the frequency of testing. PCR testing will only be used to confirm a positive test result on a rapid antigen test. In the event the Home is in a COVID-19 outbreak, this testing process will be suspended for all staff, volunteers, students and residents as we are required to resume PCR testing. Suspension of rapid antigen testing for essential caregivers during an outbreak will only occur at the direction of Public Health Sudbury & Districts. The rapid antigen test will be collected via a combined swab of throat and both nostrils, a shallow back of nostril swab, or a deep nostril swab. The frequency of testing is dependent upon the number of times an individual works/visits the Home. For example, staff members/essential caregivers are required to be tested on non-consecutive working/visiting days. Support workers and general visitors (once permitted) are required to have an antigen test the “day of”, regardless of how many times they enter the Home in a week. Testing will be required only once on the “day of” entry to the Home and will continue to apply to all individuals even if they have been vaccinated for COVID-19. Proof of “day of” testing from another Home will be accepted.

We would like to thank you for your understanding and patience while we navigate the ever-changing government directives related to COVID-19. Should you have any questions, or require additional information, please do not hesitate to contact us at pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director



Glenda Gauthier
Manager of Resident Care



Dr. Maurice St. Martin
Medical Director, Pioneer Manor

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dianna Foster and Terry Martyn – Family Council
Maria Aprea – Resident Council



Le 12 mars 2021

Objet : Quarante-cinquième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

La Province active un frein d'urgence dans la région de Santé publique Sudbury et districts

Sur les conseils du médecin hygiéniste en chef, le gouvernement de l'Ontario a activé un « frein d'urgence » dans la région de desserte de Santé publique Sudbury et districts. Par conséquent, le vendredi 12 mars 2021, notre région est passée au palier gris (Confinement) du *Cadre d'intervention pour la COVID-19 de l'Ontario*. Au palier gris (Confinement), il nous est interdit d'ouvrir le Salon de coiffure le 15 mars et d'y offrir tous les services comme nous l'avons indiqué précédemment. Toutefois, nous sommes heureux de vous informer que les coiffeurs pourront procurer un service de base aux résidents dans les aires résidentielles durant la période de confinement. Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer avec les coiffeurs au 705 566-4282, poste 3207. Nous vous rappelons que selon notre programme de prévention et de contrôle des infections, il nous est interdit d'offrir des services de coiffure à un résident qui présente des symptômes ou qui doit s'isoler.

Nous vous rappelons que les restrictions imposées pour lutter contre la COVID-19 demeurent en place, y compris les règlements relatifs à l'accès et au dépistage des visiteurs. Seulement une personne soignante essentielle peut visiter un résident à la fois. Les personnes visitant le foyer avant le 15 mars doivent fournir une preuve qu'elles ont obtenu des résultats négatifs à un test d'amplification en chaîne par polymérase ou PCR (valide pendant sept jours) ou une preuve qu'elles ont obtenu des résultats négatifs à un test antigénique rapide le jour de la visite. Le ministère publiera des mises à jour sur tout changement apporté à la politique concernant les visites dans le site www.ontario.ca/fr/page/covid-19-foyers-de-soins-de-longue-duree-des-regions-restrictions-de-visite.

Tests antigéniques rapides

Dès le 15 mars 2021, toutes les personnes pénétrant dans le foyer **devront subir un test antigénique rapide**, plutôt qu'un test PCR administré au Centre d'évaluation. Un membre du personnel de soins aux résidents du Manoir des pionniers administrera des tests antigéniques rapides obligatoires sur les lieux à toutes les personnes, sauf celles qui visitent un résident qui est très malade ou qui requiert des soins de fin de vie ou encore dans une situation d'urgence.

Nous avons reçu des questions concernant ce nouveau processus, notamment : Qu'arrive-t-il si une éclosion est déclarée? Quelle est la fréquence des tests? Nous utiliserons les tests PCR uniquement pour confirmer les résultats positifs d'un test antigénique rapide. Dans l'éventualité où une éclosion de COVID-19 serait déclarée au Manoir des pionniers, ce processus de dépistage sera suspendu pour tous les employés, les bénévoles, les étudiants et les résidents, puisque nous devons recommencer à utiliser les tests PCR. Les tests antigéniques rapides pour les personnes soignantes essentielles seront suspendus durant une éclosion uniquement si Santé publique Sudbury et districts l'exige. Les tests antigéniques rapides sont administrés au moyen d'un écouvillonnage combiné de la gorge et des deux narines, d'un écouvillonnage nasal ou d'un écouvillonnage nasal profond.



La fréquence des tests dépend du nombre de fois qu'une personne travaille dans le foyer ou le visite. Par exemple, les employés et les personnes soignantes essentielles doivent subir un test à des jours de travail ou de visite non consécutifs. Les travailleurs de soutien et les visiteurs généraux (si leur accès est autorisé) doivent subir un test antigénique le jour de leur visite, peu importe le nombre de fois qu'ils visitent le foyer dans une semaine. Un seul test sera exigé le jour de la visite au Manoir des pionniers, et ce, même pour les personnes qui ont obtenu le vaccin contre la COVID-19. Nous accepterons les preuves d'un test antigénique subi le jour de la visite dans un autre foyer.

Nous aimerions vous remercier de votre compréhension et de votre patience alors que nous naviguons les directives gouvernementales toujours changeantes pour lutter contre la COVID-19. Si vous avez des questions ou si vous désirez obtenir des renseignements additionnels, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous à pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur



Glenda Gauthier
Gestionnaire des soins aux résidents



D^r Maurice St. Martin
Directeur médical

- c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
Dianna Foster et Terry Martyn – Conseil des familles
Maria Aprea – Conseil des résidents

